N°26	L'ECHO D'ONAY Bulletin d'information municipal	MAI 2023

Madame, Monsieur,

Comme de tradition, vous trouverez dans ce bulletin les informations et nouvelles relatives à notre commune : travail du Conseil Municipal, informations générales, activités des diverses associations. A cet effet, je tiens à remercier les bénévoles du comité d'animation pour le travail effectué ces dernières années. Une nouvelle équipe a pris le relais à qui je souhaite un plein succès.
Comme chaque année, le premier trimestre est rythmé par le cycle budgétaire : clôture de l'exercice antérieur, présentation du nouveau budget sur lequel se sont impliqués vos élus pour présenter un budget rigoureux en cohérence avec nos ressources.
En ce sens, nous souhaitons vous convier à une réunion publique qui se tiendra le

Vendredi 16 juin à 20h, à la salle communale.

Nous pourrons échanger au-delà des finances, sur les réalisations en cours, celles engagées et répondre à toutes vos questions et préoccupations.
Bonne lecture
Très cordialement

Nadine Chevrol, Maire

CONSEIL MUNICIPAL : LE POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Personnel communal :

Mme MORGANTINI Audrey, qui assure aussi le secrétariat de mairie à Valherbasse, a été titularisée à St Laurent d'Onay depuis le 1ier avril, pour un temps de travail hebdomadaire de 11 heures. Les horaires d'ouverture ont changé, la mairie est maintenant ouverte au public :

- Le lundi matin de 9h à 12h.
- Le jeudi après midi de 14h à 17h.

Les élus assurent une permanence en mairie le vendredi soir de 17h à 19h.

Aménagements et travaux :

- La place est terminée et nous envisageons l'inauguration.
- Le remplacement des barrières en bois le long du jeu de boules ainsi que celles longeant les terrains liés aux logements de la maison Thomé sera réalisé avant la fin de l'année. Il est nécessaire, avant la pose des barrières, de consolider certains murs.
- Les travaux prévus concernant le remplacement d'une partie des fenêtres et porte fenêtres des bâtiments (presbytère, maison Thomé, salle associative de l'ancienne école) sont terminés.
- Des travaux de consolidation ont été réalisés sur le mur nord du cimetière.
- L'entreprise retenue (charpentiers du Grésivaudan) a commencé les travaux de toiture de la nouvelle salle en avril. Malheureusement celle-ci étant en liquidation judiciaire, le chantier est en attente.

Nous remercions tous les bénévoles qui donnent du temps pour aider à concrétiser tous ces aménagements et ceux qui participent aux divers travaux d'entretien de la voirie communale.

Elaboration des Schémas Communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) :

Le cabinet NALDEO, retenu pour l'étude a commencé l'état des lieux. La personne en charge de ce travail pour la commune de St Laurent d'Onay a été reçue en mairie afin d'établir un premier diagnostic concernant :

- l'affectation des immeubles (habitat, ERP, ou bâtiment agricole),
- la surface développée (inférieure à 250 m^2, comprise entre 250 et 500 m^2, comprise entre 500 et 1000 m^2 ou supérieure à 1000 m^2),
- le nombre d'étages.

Pour affiner ce diagnostic, vous pouvez être sollicité si les renseignements connus sont insuffisants. L'étude concernant les préconisations est cependant suspendue dans l'attente de précisions concernant le règlement général. En effet, des réflexions au niveau départemental sont engagées dans le cadre de la révision du SDACR

(schéma départemental d'analyse et de couverture des risques) avec un objectif de révision du règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie pour la fin de l'année.

Achat d'un défibrillateur :

Il est installé dans la cour de l'ancienne école à proximité des salles communales. L'entreprise qui a effectué la pose propose une initiation aux premiers secours liée à l'utilisation de cet appareil pour un groupe d'une douzaine de personnes (le coût sera de 20 € environ suivant le nombre de participants). Les habitants intéressés sont invités à se faire connaître en mairie avant le 31 juillet.

Utilisation des amendes de police :

Cette somme allouée par le département a permis d'acquérir certains équipements permettant d'améliorer la sécurité :

- Des barrières de sécurité, panneaux, cônes pour sécuriser les zones de travaux lorsque l'agent technique intervient sur la voie publique.
- Des barrières en bois seront installées au dessus du talus de la place.
- Les deux miroirs du village dont le verre était dépoli ont été remplacés.

Voirie :

Suite à l'enfouissement des lignes électriques en 2021-2022, le chemin qui traverse l'Herbasse au niveau du moulin permettant de rallier Miribel sera tracé conformément au cadastre.
L'entretien régulier (nids de poules, curage des fossés, débroussaillage) sera fait dans l'été.
La réfection de la montée du bois d'Onay est reportée dans attente d'une étude concernant l'enfouissement des réseaux.

Rénovation énergétique des bâtiments :

Les fenêtres de la façade nord de la maison Thomé vont être changées cette année. Le remplacement de la porte d'entrée de la Mairie est également envisagé. Des subventions seront demandées au département et au SDED (Syndicat Départemental d'Électricité de la Drôme).

INFORMATIONS DIVERSES

Mise en place du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) :

Défini par le code de la sécurité intérieure, le PCS va permettre à la commune de définir les modes d'organisation et les outils techniques permettant de faire face à tout évènement (naturel, technologique, sanitaire ou malveillant) perturbant la vie collective ou mettant en danger tout ou partie de la population.
Le plan communal de sauvegarde établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune et définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.
Une commission a été mise en place pour rédiger ce document, elle est composée de Mme CHEVROL Nadine (Maire), Mme MARCON Françoise (correspondante incendie et secours), Mme DOREY Odile (correspondante défense), Mme VANARET Laurence, M. COHET Daniel.

Sécheresse 2022, impact sur les bâtiments :

Si vous avez constaté l'apparition de fissures sur vos bâtiments, il est important de le déclarer en mairie. Quelques personnes se sont manifestées mais il est nécessaire de fournir **rapidement** des documents (lettre explicative, photos, … des désordres constatés). Ceci permettra de constituer un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en raison de mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse.

Correspondant défense :

Depuis 1997, le service militaire obligatoire a disparu en France. En 2001, dans chaque commune, un correspondant défense est nommé au sein du conseil municipal. Il sert de relais entre la population et l'armée.
Quelques informations sur différents points :

- **Le parcours citoyen :**

Au collège et au lycée, les jeunes élèves bénéficient d'un enseignement spécifique sur le thème de la défense.
Cela se poursuit par le recensement, puis la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Ces démarches sont possibles à partir de 16 ans et obligatoires pour l'inscription aux examens.
Depuis 2020, le SNU (Service National Universel) est proposé aux jeunes de 15 à 17 ans, il se décompose ainsi :

1- Deux semaines de « cohésion », dans un autre département que celui de sa résidence.
2- 84 heures ou 12 jours minimum au cours de l'année qui suit le séjour précédent en mission d'intérêt général.
3- Une autre phase peut suivre les deux premières, si le jeune est volontaire. Il s'agit d'une période de trois mois ou plus effectuée partout en France ou dans le monde, entre 16 et 25 ans.

Pour s'inscrire : https://www.snu.gouv.fr

Avantages du SNU, en plus du dispositif en lui-même :
- Valorisation dans Parcours Sup.
- Apprentissage du Code de la route via une plate-forme d'e-learning + premier passage examen code – offert.
- Formation aux Gestes qui Sauvent ou PSC1 pendant le séjour de cohésion.

Santé Haute Herbasse :

Cette association concerne les communes de Valherbasse, Le Chalon, Crépol, St Laurent d'Onay, St Christophe et le Laris. Le Conseil d'Administration est constitué d'élus et de professionnels de santé.
Elle est financée par l'ARS (agence régionale de santé) pour un montant de 30.000 €, le Conseil Régional pour un montant de 3.000 €, le Conseil Départemental pour un montant de 3.300 €, les communes du territoire, signataires de la convention, pour un montant de 4.200 €
Le temps de travail de **Flavie BOUHET**, coordinatrice, a été porté à 80 % et son territoire d'intervention étendu aux communes de Montchenu, Charmes, Margès, Arthemonay et Bathernay à la demande de l'ARS.
N'hésitez pas à la solliciter si vous rencontrez des difficultés liées à la santé (difficulté pour remplir un dossier, pour obtenir un rendez-vous, …) Tel : 06 33 51 09 61 ou 04 75 24 15 07
Mail : sante.herbasse@gmail.com

Implantation d'une antenne relais :

L'antenne est en service. Elle est alimentée provisoirement par un groupe électrogène à hydrogène et des ombrières. Lorsque le raccordement au réseau ENEDIS sera fait, des panneaux photovoltaïques définitifs seront installés et fourniront environ 20% de l'énergie nécessaire à son fonctionnement.

Enfouissement des lignes électriques :

Le démontage des anciennes lignes aériennes a été effectué en début d'année.

Alerte sècheresse :

L'arrêté interdépartemental du 14 avril 2023, portant restriction provisoire de certains usages de l'eau dans le bassin versant de la Galaure et de la Drôme des collines, a placé notre secteur en ALERTE RENFORCEE, ce qui signifie que :
- L'arrosage des pelouses et espaces verts privés est interdit.
- L'arrosage des jardins potagers et arbres fruitiers est interdit entre 7h et 19h.
- Le vidage et remplissage des piscines est interdit.
- Le lavage des véhicules est interdit hors de stations professionnelles.
- Le nettoyage des toitures, façades, terrasses, voirie est interdit.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter ce document et ses annexes en mairie, sur le site de la préfecture ou celui de la commune.

Brûlage à l'air libre :

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants atmosphériques et particulaires nocifs pour la santé, la personne la plus exposée étant celle qui brûle. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant être graves.
L'interdiction du brûlage à l'air libre (article 84 du RSD) est peu connue, elle s'applique pourtant partout, y compris en zone rurale. Le non respect du règlement sanitaire départemental constitue une infraction pénale, la sanction applicable est une amende pouvant aller jusqu'à 450€.
Il existe d'autres solutions alternatives qui permettent de transformer ces déchets verts en ressources :
- Le compostage individuel.
- Le broyage et le paillage.
- Le dépôt en déchetterie.

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter les plaquettes d'information sur le site www.auvergne-rhone-alpes ou sur le site de la commune.

Frelon asiatique :

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Un dispositif de surveillance et de lutte vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un nid de frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne **: frelonsasiatiques.fr**

Chemins de randonnée :

Des aménagements ont été réalisés pour l'ouverture de sentiers , vous trouverez ci-joint un plan pour des idées de randonnées.

Maîtriser Internet avec le Pass Numérique 26 :

Pour lutter contre l'exclusion numérique et accompagner les personnes qui ne sont pas à l'aise avec les usages et les outils du numérique, le Département propose un chéquier-formation gratuit : le « Pass numérique 26 ».

Savoir naviguer sur le web pour effectuer des démarches en ligne (impôts, CAF, emploi…) passer un appel vidéo pour échanger avec ses proches, réaliser un CV, faire un achat en ligne, envoyer un mail avec des pièces jointes, protéger ses données… Des ateliers pour débuter ou approfondir ses connaissances sont proposés.

Destiné aux Drômois de 18 ans et plus, le chéquier permet de s'inscrire à des modules, animés par des médiateurs, qui ont lieu dans l'un des espaces publics.

Le « Pass numérique 26 » est à demander auprès des centres médico-sociaux ou des tiers-lieux participants. Infos > passnumerique26.fr .

Localement, vous pouvez vous renseigner auprès des organismes suivants :

- MJC PAYS DE L'HERBASSE - 1242 avenue du Général de Gaulle **-** 26260 ST DONAT SUR L'HERBASSE
04 75 45 12 36 - www.mjc-herbasse.fr - epn@mjc-herbasse.fr

- MAISON CITOYENNE NOËL GUICHARD - Place Hector Berlioz **-** 26100 ROMANS SUR ISÈRE
07 50 59 83 35 - www.maisonsdequartier.fr - maisoncitoyenne@mcng.fr

- FAMILLES RURALES HAUTERIVES - Square Ferdinand Cheval **-** 26390 HAUTERIVES
04 69 29 25 41 - www.famillesrurales.org - relaisfamilles26390@outlook.fr

Urbanisme :

De nombreux travaux d'amélioration de l'habitat nécessitent une autorisation permettant à la DDT de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire ou d'aménager) ou une déclaration préalable quand l'emprise au sol est supérieure à 5 m² et inférieure à 20 m².

VALENCE ROMANS AGGLO

Chemins des artistes :

La commune de Saint Laurent d'Onay participera à cette manifestation les 7 et 8 octobre prochains.

Les candidatures sont ouvertes. Si vous connaissez des artistes (plasticiens, peintres, photographes, …) **professionnels ou amateurs, n'hésitez pas à les sollicitez pour qu'ils s'inscrivent sur « chemin des artistes 2023 ». Vous pouvez contacter Odile au 07 83 14 15 65.**

Calendrier des bennes mobiles :

Elles seront présentes à l'Espace Haute Herbasse à Valherbasse de 8h30 à 12h30 :

- Samedi 3 juin
- Samedi 16 septembre
- Samedi 4 novembre

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Ça s'est passé depuis le mois de décembre :

Comité d'animation :

Le bureau du comité d'animation se renouvelle !

Le 31 mars, lors de l'assemblée générale, Benoit, Caroline, Guillaume et Roxane ont repris le flambeau d'une équipe riche d'expérience et remercient pour le travail effectué durant toutes ces années par l'ancien bureau.

Le nouveau comité a à cœur d'organiser des événements culturels et rassembleurs, pour tous les âges.

Nous serons heureux d'être à l'écoute de vos idées sur les événements que vous aimeriez voir organisés dans votre commune. Voici le mail où vous pouvez envoyer vos propositions : **onayanimations@gmail.com**

La petite Carniotte :

La troupe de l'Optime a joué la pièce « Ah ! ça ira, ça ira » le samedi 11 février devant une assemblée de 180 spectateurs. Pièce humoristique, interprétée par nos talentueux acteurs, qui a permis de passer une bonne soirée.

Les évènements à venir :

Club du troisième âge :

Les réunions ont lieu toutes les deux semaines, le jeudi, en alternance suivant le planning ci-dessous :

Saint Laurent d'Onay	Le Chalon
Jeudi 1ier juin	Jeudi 15 juin
Jeudi 29 juin	Jeudi 13 juillet
Jeudi 27 juillet	Jeudi 10 août
Jeudi 24 août	Jeudi 7 septembre
Jeudi 21 septembre	Jeudi 5 octobre
Jeudi 19 octobre	Jeudi 2 novembre
Jeudi 16 novembre	Jeudi 30 novembre
Jeudi 14 décembre	**Vendredi** 29 décembre

Comité d'animation :

Nous vous donnons rendez vous d'ores et déjà à **la Fête des Voisins le vendredi 2 juin.**

Dates à retenir en 2023 :

- Le dimanche 27 août à 18h : « Claquettes en baskets » avec Stéphanie ROCHE. Une heure de découverte en famille, en solo ou à plusieurs, venez découvrir les claquettes. Si vous savez marcher, vous pouvez faire des claquettes ! Vous allez faire de la musique avec vos pieds … avec bonne humeur

- Le samedi 23 septembre 2023 : Une balade clown contée dans le village de St Laurent d'Onay

- Le samedi 2 décembre 2023 : Soirée théâtre d'improvisation à la salle Espace Haute Herbasse à Miribel

Au plaisir de vous voir nombreux à ces futurs événements !

Le nouveau comité d'animation de St Laurent d'Onay

ACCA :

L'assemblée générale de l'association aura lieu le **vendredi 30 juin à 20h** à la salle communale de l'ancienne école.

La petite Carniotte :

Assemblée générale : **Samedi 10 juin à 10h à Miribel** (village). C'est un moment de bilan et de perspectives, n'hésitez pas à venir proposer de nouvelles activités.

Forum des associations **: Samedi 2 septembre de 9h à 12h** à l'Espace Haute Herbasse

MAIRIE, 1 place de la Mairie – Tel : 04 75 71 72 18 – Mail : saintlaurentdonay@valenceromansagglo.fr - Adresse du site : saintlaurentdonay.fr

Bulletin de la mairie de St Laurent d'Onay
Responsable de publication : Nadine CHEVROL

Rédaction : Commission communication composée de N. CHEVROL, O. DOREY, F. MARCON, L. VANARET.

BUDGET PREVISIONNEL 2023

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Virement section d'investissement	**50 000 €**	Excédent antérieur reporté	**91 304 €**
Fournitures non stockable (eau, électricité)	3 500 €	Remboursement de frais	**8 821 €**
Combustibles et carburant	7 680 €	Impôts et taxes	**40 776 €**
Fournitures diverses	6 250 €	Dotation de VRA agglo	**22 200 €**
Contrat de prestation et maintenance	3 850 €	Dotation de l'état	**16 350 €**
Assurances	2 824 €	Dotation aux élus locaux	**3 100 €**
Afranchissement et communication	800 €	FCTVA fonctionnement	**623 €**
Fêtes et cérémonies	2 000 €	Compensation TF et TH par l'état	**1 012 €**
Impôts et taxes	3 000 €	Revenus des immeubles	**35 000 €**
Entretien des bâtiments	49 960 €	Produits divers	**110 €**
Entretien voirie (déneigement, élagage,...)	6 000 €		
Charges diverses (CDG,abonnements, …)	1 741 €		
Charges à caractère général	**137 605 €**		
Charges de personnel et frais	**28 200 €**		
Dépenses liées aux élus	**15 500 €**		
Contribution aux organismes (SIVOS, SIVU, …)	**30 000 €**		
Service incendie	**2 942 €**		
Subventions aux associations	**1 700 €**		
Autres charges exceptionnelles (caution,...)	**1 500 €**		
Charges financières (intérêts des emprunts)	**1 800 €**		
Créances en non valeur	**50 €**		
TOTAL DEPENSES	**219 297 €**	**TOTAL RECETTES**	**219 297 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Solde d'éxécution reporté	**10 893 €**	Solde d'éxécution reporté	**50 000 €**
Remboursement d'emprunts (capital)	74 571 €	FCTVA	**35 385 €**
Dépôt et coutionnement	100 €		
	74 671 €		
Travaux :		**Subventions :**	
Place du village	15 706 €	Place du village	62 297 €
Voirie 2023	23 631 €	Voirie 2022	10 836 €
Défibrillateur	1 704 €	Etude DECI	7 293 €
Logiciel comptabilité	1 400 €	Porte de secours ancienne classe	1 809 €
Etude DECI	9 200 €	Fenêtres nord maison Thomé	433 €
Porte de secours ancienne classe	3 782 €	Portes et portes fenêtres maison Thon	1 628 €
Fenêtres nord maison Thomé	2 600 €	Clôtures maison Thomé	7 500 €
Portes et portes fenêtres maison Thomé	9 764 €	Toiture nouvelle salle associative	5 515 €
Clôtures maison Thomé	20 000 €		
Toiture nouvelle salle associative	9 345 €		
	97 132 €		**97 311 €**
TOTAL DEPENSES	**182 696 €**	**TOTAL RECETTES**	**182 696 €**

Itinéraires de randonnée autour de St Laurent d'Onay
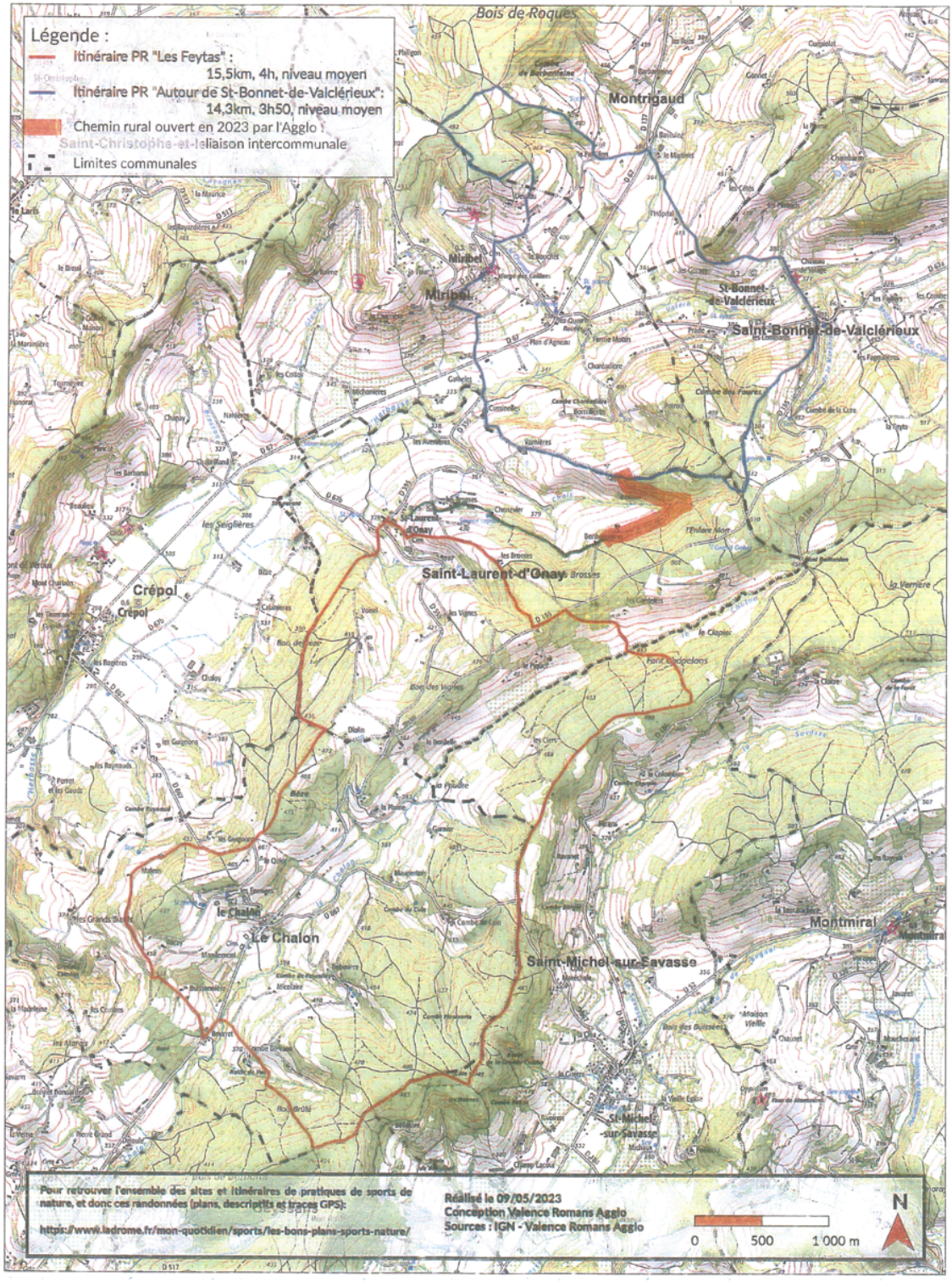
Retour vers village